

R.C N°B 186321996 - TVA. 014239W/A/M/000 www.apavetunisie.com

Siège Social: 30, rue Mohamed Badra - BP2 – 1073 Tunis Montplaisir - Tél: (216) 71.940.580 - Fax: (216) 71.940.530 - e-mail: tunisie@apave.com

Agence Sfax: rue Habib Thameur - Immeuble El Manar - Escalier A - 3ème étage - App. 22 - 3000 Sfax - Tél: (216) 74.228.250 - Fax: (216) 74.297.239

Agence Sousse: Immeuble Dabbou - App. A4 - 2ème Etage - Av. du 14 janvier 2011 - Rte touristique - 4011 Hammam Sousse - Tél: (216) 73.324.710 - Fax: (216) 73.324.711

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/01/MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	11/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Chariot élévateur à conducteur porte assis			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
MAXIMAL	FB30-MQJZ2	0830B0153	AP
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
3000 Kg	3.5m		Electrique

OBSERVATIONS

- Pour le maintien en service de l'appareil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre en considération les remarques ci-après :
 - Fuite d'huile au niveau des raccords des flexibles du verin latérale, à remédier.
 - Remettre en place les rétroviseurs.
 - Installer les feux et le giro phare.

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Remettre en service le klaxon et l'avertisseur sonore de la marche arrière.
- Réparer les freins de service et de stationnement.
- Dresser le dossier endommagé.
- Apposer les consignes de sécurité sur le travail

➤ Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 1300Kg environ.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : MAXIMAL N° :0830B0153 REPERE : usine		CAPACITE : 3000kg

SO

VO

Organes de protection - Equipement

Dosseret ou protège tête	En place mais voir observation
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Voir observation
Klaxon	Voir observation
Avertisseur sonore de marche arrière	Voir observation
Feux avant	Voir observation
Feux arrière	Voir observation

Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route.
Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.

Organes de manutention

Montants, guides, galets	Satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Satisfaisant
Arrêt de charge	Satisfaisant

Frein – pneumatiques ou bandages

Frein de service	Voir observation
Frein de stationnement	Voir observation
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant

Prescriptions diverses

Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée

Pour information :

Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'**aptitude des conducteurs** (examens médical, psychotechnique) certaines **restrictions d'emploi** (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de **règles de priorité et de garage**, des précautions pour le **gonglage**, le **montage** et le **démontage des pneumatiques** (projection des cercles).

En outre : **Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.**

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/02MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	11/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Gerbeur électrique			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
TOYOTA	7SM12	972317	2007
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
1200 Kg	2.7 m		Electrique

OBSERVATIONS

- Pour le maintien en service de l'appareil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre en considération les remarques ci-après :
- Oxydation au niveau des cosses de la batterie ,à revoir

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 700Kg environ.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : TOYOTA N° 972317 REPERE : usine		CAPACITE : 1200kg

SO

VO

Organes de protection - Equipement

Dosseret ou protège tête	En place
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Sans objet
Klaxon	En place et fonctionne
Avertisseur sonore de marche arrière	Sans objet
Feux avant	Sans objet
Feux arrière	Sans objet

Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route.
Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.

Organes de manutention

Montants, guides, galets	Etat apparent satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Satisfaisant
Arrêt de charge	Satisfaisant

Frein – pneumatiques ou bandages

Frein de service	Satisfaisant
Frein de stationnement	Sans objet
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant

Prescriptions diverses

Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée

Pour information :

Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'**aptitude des conducteurs** (examens médical, psychotechnique) certaines **restrictions d'emploi** (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de **règles de priorité et de garage**, des précautions pour le **gonglage**, le **montage** et le **démontage des pneumatiques** (projection des cercles).

En outre : **Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.**

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/03MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	11/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Gerbeur électrique a conducteur portée			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
BT	SPE160	6348648	2015
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
1600 Kg	5.4 m		Electrique

OBSERVATIONS

- Pour le maintien en service de l'appareil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre en considération les remarques ci-après :
 - Remettre en service le klaxon.
 - Régler la tension des chaines.

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 700Kg environ.

Chargeur batterie :

- Reprendre l'aménagement de l'installation électrique des chargeurs des batteries.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : BT		N° 6348648 REPERE : usine
		CAPACITE : 1600kg

SO	VO
Organes de protection - Equipement	
Dosseret ou protège tête	En place
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Sans objet
Klaxon	Voir observation
Avertisseur sonore de marche arrière	Sans objet
Feux avant	Sans objet
Feux arrière	Sans objet
Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route. Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.	
Organes de manutention	
Montants, guides, galets	Etat apparent satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Chaîne : voir observation
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Satisfaisant
Arrêt de charge	Satisfaisant
Frein – pneumatiques ou bandages	
Frein de service	Satisfaisant
Frein de stationnement	Sans objet
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant
Prescriptions diverses	
Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée
Pour information : Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'aptitude des conducteurs (examens médical, psychotechnique) certaines restrictions d'emploi (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de règles de priorité et de garage, des précautions pour le gonglage, le montage et le démontage des pneumatiques (projection des cercles). En outre : Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.	

R.C N°B 186321996 - TVA. 014239W/A/M/000 www.apavetunisie.com

Siège Social: 30, rue Mohamed Badra - BP2 - 1073 Tunis Montplaisir - Tél: (216) 71.940.580 - Fax: (216) 71.940.530 - e-mail: tunisie@apave.com

Agence Sfax: rue Habib Thameur - Immeuble El Manar - Escalier A - 3ème étage - App. 22 - 3000 Sfax - Tél: (216) 74.228.250 - Fax: (216) 74.297.239

Agence Sousse: Immeuble Dabbou - App. A4 - 2ème Etage - Av. du 14 janvier 2011 - Rte touristique - 4011 Hammam Sousse - Tél: (216) 73.324.710 - Fax: (216) 73.324.711

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/04MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	11/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Gerbeur électrique a conducteur accompagnant			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
BT	SPE120	6073408	2019
Charge maximale d'utilisation		Hauteur de Levage	Source d'énergie
1200 Kg		5.4 m	Electrique

OBSERVATIONS

- Pour le maintien en service de l'appareil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre en considération les remarques ci-après :
 - Remettre en place le cache de la batterie
 - Oxydation au niveau des cosses de la batterie

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 700Kg environ.

Chargeur batterie :

- Reprendre l'aménagement de l'installation électrique des chargeurs des batteries.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : BT		N° 6073408 REPERE : usine
		CAPACITE : 1200kg

SO	VO
Organes de protection - Equipement	
Dosseret ou protège tête	En place
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Sans objet
Klaxon	Satisfaisant
Avertisseur sonore de marche arrière	Sans objet
Feux avant	Sans objet
Feux arrière	Sans objet
Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route. Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.	
Organes de manutention	
Montants, guides, galets	Etat apparent satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Chaîne : satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Satisfaisant
Arrêt de charge	Satisfaisant
Frein – pneumatiques ou bandages	
Frein de service	Satisfaisant
Frein de stationnement	Sans objet
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant
Prescriptions diverses	
Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée
Pour information : Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'aptitude des conducteurs (examens médical, psychotechnique) certaines restrictions d'emploi (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de règles de priorité et de garage, des précautions pour le gonglage, le montage et le démontage des pneumatiques (projection des cercles). En outre : Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.	

R.C N°B 186321996 - TVA. 014239W/A/M/000 www.apavetunisie.com

Siège Social: 30, rue Mohamed Badra - BP2 - 1073 Tunis Montplaisir - Tél: (216) 71.940.580 - Fax: (216) 71.940.530 - e-mail: tunisie@apave.com

Agence Sfax: rue Habib Thameur - Immeuble El Manar - Escalier A - 3ème étage - App. 22 - 3000 Sfax - Tél: (216) 74.228.250 - Fax: (216) 74.297.239

Agence Sousse: Immeuble Dabbou - App. A4 - 2ème Etage - Av. du 14 janvier 2011 - Rte touristique - 4011 Hammam Sousse - Tél: (216) 73.324.710 - Fax: (216) 73.324.711

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/05MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	11/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Gerbeur électrique a conducteur accompagnant			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
AP	S12S	AP	2019
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
1250 Kg	.3.5 m		Electrique

OBSERVATIONS

Appareil en état satisfaisant

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 700Kg environ.

Chargeur batterie :

- Reprendre l'aménagement de l'installation électrique des chargeurs des batteries.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : AP		N° A.P. REPERE : usine
		CAPACITE : 1250kg

SO	VO
Organes de protection - Equipement	
Dosseret ou protège tête	En place
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Sans objet
Klaxon	Satisfaisant
Avertisseur sonore de marche arrière	Sans objet
Feux avant	Sans objet
Feux arrière	Sans objet
Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route. Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.	
Organes de manutention	
Montants, guides, galets	Etat apparent satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Chaîne : satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Satisfaisant
Arrêt de charge	Satisfaisant
Frein – pneumatiques ou bandages	
Frein de service	Satisfaisant
Frein de stationnement	Sans objet
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant
Prescriptions diverses	
Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée
Pour information : Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'aptitude des conducteurs (examens médical, psychotechnique) certaines restrictions d'emploi (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de règles de priorité et de garage, des précautions pour le gonglage, le montage et le démontage des pneumatiques (projection des cercles). En outre : Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.	

R.C N°B 186321996 - TVA. 014239W/A/M/000 www.apavetunisie.com

Siège Social: 30, rue Mohamed Badra - BP2 - 1073 Tunis Montplaisir - Tél: (216) 71.940.580 - Fax: (216) 71.940.530 - e-mail: tunisie@apave.com

Agence Sfax: rue Habib Thameur - Immeuble El Manar - Escalier A - 3ème étage - App. 22 - 3000 Sfax - Tél: (216) 74.228.250 - Fax: (216) 74.297.239

Agence Sousse: Immeuble Dabbou - App. A4 - 2ème Etage - Av. du 14 janvier 2011 - Rte touristique - 4011 Hammam Sousse - Tél: (216) 73.324.710 - Fax: (216) 73.324.711

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/06MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	08/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Transpalette électrique a conducteur accompagnant			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
JUNGHEINRICH	EJEC20	90357017	2009
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
2000 Kg	.0.2 m		Electrique

OBSERVATIONS

- Pour le maintien en service de l'appareil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre en considération les remarques ci-après :
 - Remettre en place le cache de la batterie
 - Oxydation au niveau des cosses de la batterie

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 700Kg environ.

Chargeurs batteries :

- Reprendre l'aménagement de l'installation électrique des chargeurs des batteries.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : JUNGHEINRICH N° 90357017 REPERE : usine		CAPACITE : 2000kg

SO	VO
Organes de protection - Equipement	
Dosseret ou protège tête Bouclier Carters de protection Plate-Forme (pliante-pivotante) Extincteur Dispositif de condamnation Rétroviseur (cabine fermée) Klaxon Avertisseur sonore de marche arrière Feux avant Feux arrière	En place En place Sans objet Sur le lieu du travail Par clef Sans objet Satisfaisant Sans objet Sans objet Sans objet
Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route. Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.	
Organes de manutention	
Montants, guides, galets Fourche, plate-forme, pince, etc. Câbles(s), chaîne (s) : type-état Ku-estimé Vérins Limiteurs de course Arrêt de charge	Etat apparent satisfaisant Satisfaisant Chaîne : satisfaisant Satisfaisant Pas de fuite notable Satisfaisant Satisfaisant
Frein – pneumatiques ou bandages	
Frein de service Frein de stationnement Pneus ou bandages - Etat	Satisfaisant Sans objet Bandages : satisfaisant
Prescriptions diverses	
Inscription charge maximale Affichage consignes de sécurité	Affichée A affichée
Pour information : Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'aptitude des conducteurs (examens médical, psychotechnique) certaines restrictions d'emploi (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de règles de priorité et de garage, des précautions pour le gonglage, le montage et le démontage des pneumatiques (projection des cercles). En outre : Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.	

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN Visite de base 2021		Date du rapport	N° de l'Etablissement
			50819.1/07MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	08/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Transpalette électrique a conducteur accompagnant			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
STILL	120 COLA	601050	1991
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
1200 Kg	.0.2 m		Electrique

OBSERVATIONS

- Pour le maintien en service de l'appareil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre en considération les remarques ci-après :
 - Nettoyer l'ensemble de la batterie
 - Oxydation au niveau des cosses de la batterie

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

- Les Essai satisfaisant à la charge d'essai estimée 700Kg environ.

Chargeurs batteries :

- Reprendre l'aménagement de l'installation électrique des chargeurs des batteries.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : STILL	N° 601050 REPERE : usine	CAPACITE : 1200kg

SO

VO

Organes de protection - Equipement

Dosseret ou protège tête	En place
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Sans objet
Klaxon	Satisfaisant
Avertisseur sonore de marche arrière	Sans objet
Feux avant	Sans objet
Feux arrière	Sans objet

Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route.
Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.

Organes de manutention

Montants, guides, galets	Etat apparent satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Chaîne : satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Satisfaisant
Arrêt de charge	Satisfaisant

Frein – pneumatiques ou bandages

Frein de service	Satisfaisant
Frein de stationnement	Sans objet
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant

Prescriptions diverses

Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée

Pour information :

Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'**aptitude des conducteurs** (examens médical, psychotechnique) certaines **restrictions d'emploi** (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de **règles de priorité et de garage**, des précautions pour le **gonglage**, le **montage** et le **démontage des pneumatiques** (projection des cercles).

En outre : **Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.**

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/08MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	08/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale apave Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Transpalette électrique a conducteur accompagnant			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
STILL	EGUX20	611343	1993
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
2000 Kg	.0.2 m		Electrique

OBSERVATIONS

Appareil en panne

Epreuves réglementaires
(voir ci - dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

.

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : STILL N° 611343		CAPACITE : 1200kg

SO

VO

Organes de protection - Equipement

Dosseret ou protège tête	En place
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	Sans objet
Klaxon	Non essayée
Avertisseur sonore de marche arrière	Sans objet
Feux avant	Sans objet
Feux arrière	Sans objet

Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route.
Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.

Organes de manutention

Montants, guides, galets	Etat apparent satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Chaîne : satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Non essayée
Limiteurs de course	Non essayée
Arrêt de charge	Non essayée

Frein – pneumatiques ou bandages

Frein de service	Non essayée
Frein de stationnement	Sans objet
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant

Prescriptions diverses

Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée

Pour information :

Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'**aptitude des conducteurs** (examens médical, psychotechnique) certaines **restrictions d'emploi** (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de **règles de priorité et de garage**, des précautions pour le **gonglage**, le **montage** et le **démontage des pneumatiques** (projection des cercles).

En outre : **Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.**

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/09/MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	08/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale apave Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Chariot élévateur à conducteur porte assis			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
YALE	E2230	A955B02613J	2011
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
1500 Kg	5.5m		Electrique

OBSERVATIONS

Appareil en panne

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : STILL	N° : A955B02613J REPERE : usine	CAPACITE : 1500kg

SO

VO

Organes de protection - Equipement

Dosseret ou protège tête	En place mais voir observation
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	En place
Klaxon	Non essayée
Avertisseur sonore de marche arrière	Non essayée
Feux avant	Non essayée
Feux arrière	Non essayée

Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route.
Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.

Organes de manutention

Montants, guides, galets	Satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Non essayée
Arrêt de charge	Non essayée

Frein – pneumatiques ou bandages

Frein de service	Non essayée
Frein de stationnement	Non essayée
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant

Prescriptions diverses

Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée

Pour information :

Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'**aptitude des conducteurs** (examens médical, psychotechnique) certaines **restrictions d'emploi** (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de **règles de priorité et de garage**, des précautions pour le **gonglage**, le **montage** et le **démontage des pneumatiques** (projection des cercles).

En outre : **Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.**

R.C N°B 186321996 - TVA. 014239W/A/M/000 www.apavetunisie.com

Siège Social: 30, rue Mohamed Badra - BP2 - 1073 Tunis Montplaisir - Tél: (216) 71.940.580 - Fax: (216) 71.940.530 - e-mail: tunisie@apave.com

Agence Sfax: rue Habib Thameur - Immeuble El Manar - Escalier A - 3ème étage - App. 22 - 3000 Sfax - Tél: (216) 74.228.250 - Fax: (216) 74.297.239

Agence Sousse: Immeuble Dabbou - App. A4 - 2ème Etage - Av. du 14 janvier 2011 - Rte touristique - 4011 Hammam Sousse - Tél: (216) 73.324.710 - Fax: (216) 73.324.711

APPAREILS DE LEVAGE

SERVICE LEVAGE ET MANUTENTION

STE D'ACCUMULATEUR NOUR
(SNA 1)
ZI ZRIBA HAMMEM 1
ZAGHOUAN 1152

RAPPORT D'EXAMEN		Date du rapport	N° de l'Etablissement
Visite de base 2021			50819.1/10/MKD
Registre de contrôle	Repère - Emplacement	Date de l'examen	Inspecteur
Non présenté	Usine	08/03/2021	KADRI Mehdi
			 ACT Internationale  Mahdi KADRI Inspecteur Principal Electricité & Levage

CARACTERISTIQUES			
Classification			Equipement
Chariot élévateur à conducteur porte assis			Fourche
Constructeur	Type	N°	Année de mise en service
LEVANTE	FLY 1230	707020L	AP
Charge maximale d'utilisation	Hauteur de Levage		Source d'énergie
1200 Kg	3.m		Electrique

OBSERVATIONS

Appareil en panne (révision train arrière)

Epreuves réglementaires
(voir ci – dessous)

Indépendamment de votre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- Avant mise en Service dans l'établissement
- A la suite d'un démontage suivi d'un remontage
- A la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

SUITE DES OBSERVATIONS

REMARQUES PORTEES A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

1°) Indépendamment de notre vérification périodique, un examen suivi d'une épreuve doit être effectué :

- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage,
- à la suite d'un accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.
- Après toute réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels.

2°) Seules les parties accessibles comportant les accès prévus ayant fait l'objet de notre vérification, il est recommandé de faire procéder avant montage ou remontage, à une vérification au sol des éléments inaccessibles en cours d'exploitation.

3°) Les élingues, palonniers et autres accessoires ne faisant pas partie intégrante de l'appareil, ne seront vérifiés que sur la demande de l'utilisateur et à la condition qu'ils soient parfaitement identifiés.

	CHARIOT DE MANUTENTION	
CONSTRUCTEUR : LEVANTE N° : 707020L REPERE : usine CAPACITE : 1200kg		

SO

VO

Organes de protection - Equipement

Dosseret ou protège tête	En place mais voir observation
Bouclier	
Carters de protection	En place
Plate-Forme (pliant-pivotante)	Sans objet
Extincteur	Sur le lieu du travail
Dispositif de condamnation	Par clef
Rétroviseur (cabine fermée)	En place
Klaxon	Non essayée
Avertisseur sonore de marche arrière	Non essayée
Feux avant	Non essayée
Feux arrière	Non essayée

Les feux avant et arrière sont nécessaires si l'appareil est utilisé dans des endroits mal éclairés. En outre, si l'appareil est susceptible de circuler sur la voie publique, son équipement doit être conforme au Code de la route.
Par ailleurs, lorsque la visibilité n'est pas suffisante pour la conduite du véhicule en sécurité, le conducteur doit être guidé par un convoyeur.

Organes de manutention

Montants, guides, galets	Satisfaisant
Fourche, plate-forme, pince, etc.	Satisfaisant
Câbles(s), chaîne (s) : type-état	Satisfaisant
Ku-estimé	Satisfaisant
Vérins	Pas de fuite notable
Limiteurs de course	Non essayée
Arrêt de charge	Non essayée

Frein – pneumatiques ou bandages

Frein de service	Non essayée
Frein de stationnement	Non essayée
Pneus ou bandages - Etat	Bandages : satisfaisant

Prescriptions diverses

Inscription charge maximale	Affichée
Affichage consignes de sécurité	A affichée

Pour information :

Les dispositions générales de la réglementation française imposent : l'examen de l'**aptitude des conducteurs** (examens médical, psychotechnique) certaines **restrictions d'emploi** (risques d'incendie d'explosion et locaux mal ventilés) l'aménagement des sols de roulement, les dimensions des allées de circulation permanente et des portes, l'établissement de **règles de priorité et de garage**, des précautions pour le **gonglage**, le **montage** et le **démontage des pneumatiques** (projection des cercles).

En outre : **Les différents éléments du véhicule (freins, avertisseurs, etc....) doivent être inspectés au moins un fois par semaine par un personnel spécialement désigné par le Chef d'Etablissement.**